

Les familles en difficulté de logement¹

Denis MORISSETTE
Yves PÉRON

*Groupe de recherche sur la démographie québécoise
Université de Montréal*

Combien coûte annuellement le logement familial ? Quelle fraction de leur revenu les familles québécoises doivent-elles consacrer à leur logement ? Combien de familles éprouvent des difficultés à se loger ? Autant de questions auxquelles on peut répondre à l'aide des données du recensement de 1986, le dernier disponible. Auparavant, il est cependant nécessaire de préciser quelques définitions essentielles.

Dans ce texte, le mot « famille » désigne une « famille de recensement » comme le définit Statistique Canada. Il s'agit d'un noyau familial pouvant être constitué des parents et de leurs fils et filles célibataires vivant au foyer, d'un parent seul avec un ou plusieurs de ses enfants célibataires, ou seulement d'un couple n'ayant pas d'enfant non marié à la maison. Ces familles de recensement ont été réparties en plusieurs groupes selon leur structure, leur composition et, dans une certaine mesure, selon leur avancement dans le cycle de vie :

- les jeunes couples, c'est-à-dire les couples sans enfant où la femme a moins de 35 ans;

1. Ce texte est une version remaniée et augmentée d'un article publié dans la revue *L'Action nationale* en février 1991. Cette communication est extraite d'une étude financée par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada.

- les nouvelles familles : familles époux-épouse dont tous les enfants ont moins de six ans et où l'arrivée du premier enfant est donc encore récente;
- les jeunes familles : familles époux-épouse dont tous les enfants ont moins de 15 ans, mais au moins l'un d'eux a plus de cinq ans, c'est-à-dire des familles qui comptent de jeunes enfants d'âge scolaire;
- les familles âgées : familles époux-épouse qui comprennent au moins un enfant de plus de 14 ans;
- les familles monoparentales dirigées par une femme;
- les familles monoparentales dirigées par un homme;
- les couples restés seuls : couples sans enfant où la femme a 35 ans et plus, c'est-à-dire des couples inféconds ou des couples dont les enfants ont quitté le foyer.

Les familles ont également été réparties en quatre classes de même effectif, ou quartiles, selon l'importance de leur revenu en 1985. Du premier quartile au quatrième, on passe de la classe où le revenu est le plus faible à celle où le revenu est le plus élevé. Le revenu pris en compte est le revenu familial brut, c'est-à-dire le revenu avant impôt.

Les dépenses de logement considérées ici sont les dépenses courantes dans la période de 12 mois allant de juin 1985 à mai 1986. Du fait que les dépenses de logement ne sont relevées que pour les ménages, l'analyse présentée ne concernera que les familles dites principales, à savoir les familles incluant la personne responsable des paiements du ménage. Ces familles principales formaient l'immense majorité (près de 90 %) des familles québécoises de 1986.

UN COÛT EXCESSIF POUR LES FAMILLES MODESTES

D'après le recensement de 1986, les familles québécoises dépensaient, en moyenne, 427 dollars par mois pour se loger, soit un total de 5127 dollars pour une année. Cette dépense variait sensiblement suivant le mode d'occupation. Alors que les propriétaires plein titre (ceux qui ne versaient aucune hypothèque) dépensaient pour se loger 2276 dollars dans une année, les accédants à la propriété y consacraient 7272 dollars; les locataires étaient dans une situation intermédiaire avec une dépense annuelle de 4597 dollars.

Les familles consacraient, en moyenne, 14,6 % de leur revenu brut au logement (tableau 1). Ce pourcentage variait toutefois selon le revenu des familles et leur avancement dans leur cycle de vie. Ainsi, les familles du quartile inférieur se détachaient nettement de l'ensemble en y consacrant 37,4 % de leur revenu, soit une part deux fois plus grande que celle des familles du quartile immédiatement supérieur. Dans le premier quartile de revenu, toutes les familles consacraient au moins 40 % de leur revenu brut au logement, si l'on excepte les couples restés seuls. Ces résultats montrent bien que le revenu de très nombreuses familles pauvres n'atteignait pas le seuil au-delà duquel le coût minimal du logement ne constitue plus une charge excessive.

Tous niveaux de revenu confondus, le pourcentage du revenu consacré au logement était nettement plus élevé chez les familles monoparentales dirigées par une femme qu'il ne l'était pour les autres familles : 24 % au lieu de 14 % environ. Cette situation était due presque uniquement au fait que ces familles monoparentales se concentraient parmi les foyers à faible revenu. En effet, dans les autres quartiles de revenu, leur taux d'effort était semblable à celui des autres familles.

Les familles âgées et les couples restés seuls avaient un taux d'effort un peu plus faible que celui des familles de formation plus récente. Ainsi, alors que les familles époux-épouse avec enfant consacraient en moyenne 14 % de leur revenu au logement, les familles âgées en consacraient un peu moins et les nouvelles et les jeunes familles, un peu plus. Parmi les familles à faible revenu, les familles monoparentales dirigées par une femme avaient un taux d'effort plus élevé, résultat d'un revenu moyen plus faible. Cependant, les couples restés seuls avaient un taux d'effort nettement plus faible, résultat de dépenses moins grandes. Le revenu familial semble donc déterminer en grande partie l'effort financier des familles pour se loger. Toutefois, à revenu égal les familles âgées et les couples restés seuls ont un fardeau un peu moins lourd.

PLUS DE TROIS CENT MILLE FAMILLES EN DIFFICULTÉ

Dans les études traitant de l'accessibilité au logement, on s'entend pour dire que, lorsqu'une famille doit consacrer au moins 30 % de son revenu brut au logement, cette famille a de fortes chances de réduire ses dépenses au titre d'autres biens tout aussi essentiels. Par conséquent, 30 % représente un seuil qui permet de reconnaître les familles en situation précaire.

On s'est donc servi de ce seuil pour estimer la proportion et le nombre de familles dont les dépenses de logement représentaient un coût pouvant nuire à leur bien-être quotidien.

Au Québec, en 1985, 18,4 % des familles consacraient au moins 30 % de leur revenu brut au logement, ce qui représentait environ 309 000 familles (tableau 2). Évidemment, la plupart d'entre elles se situaient dans le premier quartile de revenu, y regroupant 58,3 % des familles et près de 75 % des familles monoparentales dirigées par une femme. Dans le second quartile, c'était 13,7 % des familles qui se retrouvaient dans cette situation, et dans le troisième quartile, à peine 3,6 %.

Le seuil critique de 30 % était dépassé par la moitié des familles monoparentales dirigées par une femme, le quart des familles monoparentales dirigées par un homme, un couple resté seul sur six, un jeune couple sur sept et environ une famille biparentale sur huit. En nombre de familles, on obtenait les chiffres suivants :

- 9 687 familles monoparentales dirigées par un homme;
- 25 648 jeunes couples sans enfant;
- 59 153 couples restés seuls;
- 93 702 familles monoparentales dirigées par une femme;
- 119 245 familles époux-épouse avec enfants.

Ainsi, les trois quarts des familles en difficulté avaient encore des enfants à la maison et, parmi elles, les familles monoparentales étaient aussi nombreuses que les familles biparentales.

LOCATAIRES, ACCÉDANTS À LA PROPRIÉTÉ ET PROPRIÉTAIRES

La proportion de familles dépassant le seuil de 30 % était la plus grande chez les locataires (tableau 3). On comptait 29,1 % de familles locataires dans cette situation contre 18,1 % de familles accédant à la propriété, et seulement 4,9 % de familles propriétaires. Chez ces dernières, la proportion de familles dépassant le seuil critique demeurait très faible pour tous les types de famille, sauf pour les familles monoparentales où la proportion atteignait 10 %. La proportion de familles en difficulté était plus forte chez les locataires que chez les accédants à la propriété pour tous les

types de familles époux-épouse et pour les familles monoparentales dirigées par une mère seule; mais elle était à peu près égale pour les couples jeunes ou restés seuls, et légèrement plus faible pour les familles monoparentales à chef masculin. Le tableau 3 met en parallèle ces proportions avec le pourcentage de revenu que les familles propriétaires, accédant à la propriété et locataires consacraient au logement.

Comme on s'y attend, les familles locataires et celles accédant à la propriété consacraient une part nettement plus grande de leur revenu au logement. Toutefois, malgré une proportion 1,6 fois plus grande de familles locataires que de familles accédant à la propriété dépassant le seuil de 30 %, la part du revenu des familles locataires consacrée au logement (18,0 %) est à peu près égale à celle des familles accédant à la propriété (17,6 %). Chez les familles époux-épouse, les accédants à la propriété consacraient même une part légèrement supérieure de leur revenu au logement, alors qu'une proportion plus grande de familles locataires étaient en difficulté. La comparaison entre ces deux indicateurs met en évidence une moindre dispersion des taux d'effort chez les accédants à la propriété. Celle-ci tient sans doute au fait que l'accession à la propriété n'est généralement possible que si la famille dispose déjà d'un revenu suffisant.

Par ailleurs, on remarque que, quel que soit le mode d'occupation, l'effort financier est le plus grand chez les familles monoparentales dirigées par une mère seule. Il est en revanche le plus faible chez les familles âgées, excepté chez les propriétaires. La proportion de familles en difficulté chez les familles âgées, les jeunes couples et les couples restés seuls variait très peu selon qu'ils étaient locataires ou accédants à la propriété. Cet écart était cependant plus grand chez les nouvelles et les jeunes familles. Cela tient sans doute à ce que l'arrivée d'un enfant est susceptible d'orienter le couple vers la propriété à la condition toutefois de justifier un revenu suffisant. La répartition entre les familles un peu plus favorisées et celles qui le sont un peu moins est aussi un peu plus nette à ce stade du cycle de la vie familiale.

CONCLUSION

Les informations recueillies lors du recensement de 1986 montrent bien que l'accessibilité financière au logement est loin d'être assurée pour toutes les familles québécoises. Une famille sur cinq, environ, doit dépenser au moins 30 % de son revenu brut pour se loger. Lorsque le revenu de

la famille est déjà bas, comme c'est généralement le cas, cela signifie qu'il ne reste plus qu'une somme insuffisante, ou à peine suffisante, pour satisfaire d'autres besoins essentiels, comme se nourrir ou s'habiller convenablement. Cette situation difficile est le lot de la majorité des familles du premier quartile de revenu.

Parmi ces familles en difficulté, les trois quarts ont encore des enfants non mariés à la maison. On y trouve la moitié des familles monoparentales dirigées par une mère seule, celles-ci n'ayant souvent qu'un revenu très modeste, notamment dans les premiers temps de la séparation. On y rencontre aussi le huitième des familles biparentales, ce qui est peu connu en raison de la cristallisation de l'attention sur la situation des familles monoparentales. À cet égard, il est utile de noter qu'il y a, en nombres absolus, autant de familles à deux parents que de familles à un seul parent dans ce groupe de familles en difficulté.

TABLEAU 1

Pourcentage du revenu familial consacré au logement selon le type de famille et le quartile de revenu, Québec, 1985-1986

| Types de famille | Quartiles | | | | Total |
|--|-----------|--------|--------|--------|--------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | |
| Jeunes couples | 40,3 % | 19,2 % | 14,1 % | 11,5 % | 15,5 % |
| Familles époux- épouse avec enfants | 41,4 % | 20,0 % | 14,9 % | 9,6 % | 13,7 % |
| – nouvelles familles | 42,3 % | 20,4 % | 16,5 % | 11,7 % | 16,4 % |
| – jeunes familles | 43,7 % | 21,3 % | 16,2 % | 11,1 % | 15,6 % |
| – familles âgées | 39,0 % | 18,6 % | 13,1 % | 8,3 % | 11,5 % |
| Familles monoparentales (femme) | 47,8 % | 19,0 % | 14,5 % | – | 24,5 % |
| Familles monoparentales (homme) | 43,5 % | 17,8 % | 15,5 % | – | 16,0 % |
| Couples restés seuls | 28,2 % | 17,5 % | 12,5 % | 8,0 % | 14,0 % |
| Ensemble des familles principales | 37,4 % | 19,3 % | 14,5 % | 9,5 % | 14,6 % |

Source : Échantillon au 1/100 des familles, Recensement Canada, 1986.

Note : Dans chaque catégorie de famille, le pourcentage est obtenu en rapportant la somme des dépenses effectuées par les familles sur la somme de leur revenu. La même procédure est utilisée pour le total des familles de chaque quartile ainsi que pour l'ensemble des familles.

TABLEAU 2

Pourcentage des familles principales consacrant au moins 30 % de leur revenu aux dépenses de logement selon le type de famille et le quartile de revenu, Québec, 1985-1986

| Types de famille | Quartiles | | | | Total |
|--|-----------|--------|-------|---|--------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | |
| Jeunes couples | 61,2 % | 11,3 % | 1,7 % | – | 14,1 % |
| Familles époux- épouse avec enfants | 62,1 % | 15,7 % | 3,9 % | – | 12,8 % |
| – nouvelles familles | 69,4 % | 12,3 % | 2,6 % | – | 15,1 % |
| – jeunes familles | 64,5 % | 19,1 % | 5,5 % | – | 15,1 % |
| – familles âgées | 55,1 % | 14,8 % | 2,5 % | – | 10,1 % |
| Familles monoparentales (femme) | 74,1 % | 11,8 % | 4,6 % | – | 48,4 % |
| Familles monoparentales (homme) | 67,5 % | 12,1 % | 9,3 % | – | 24,4 % |
| Couples restés seuls | 38,0 % | 11,2 % | 3,3 % | – | 17,7 % |
| Ensemble des familles principales | 58,3 % | 13,7 % | 3,6 % | – | 18,4 % |

Source : Échantillon au 1/100 des familles, Recensement Canada, 1986.

TABLEAU 3

Pourcentage du revenu familial consacré au logement et proportion des familles principales consacrant au moins 30 % de leur revenu au logement selon le type de famille et le mode d'occupation, Québec, 1985-1986

| Types de famille | Pourcentage du revenu consacré au logement | | | Proportion de familles consacrant au moins 30 % de leur revenu au logement | | |
|------------------------------------|--|-------------------------|--------------|--|-------------------------|--------------|
| | Locataire | Accédant à la propriété | Propriétaire | Locataire | Accédant à la propriété | Propriétaire |
| Jeunes couples | 14,7 % | 18,4 % | 5,6 % | 14,8 % | 14,9 % | 1,0 % |
| Familles époux-épouse avec enfants | 15,9 % | 17,0 % | 6,4 % | 19,6 % | 15,1 % | 2,7 % |
| – nouvelles familles | 17,0 % | 18,4 % | 6,1 % | 21,8 % | 12,9 % | 4,2 % |
| – jeunes familles | 17,3 % | 18,1 % | 6,6 % | 21,1 % | 16,9 % | 2,8 % |
| – familles âgées | 14,4 % | 15,4 % | 6,3 % | 16,0 % | 14,5 % | 2,4 % |
| Familles monoparentales (femme) | 31,0 % | 26,4 % | 10,4 % | 58,5 % | 47,0 % | 12,4 % |
| Familles monoparentales (homme) | 18,3 % | 21,7 % | 7,3 % | 28,4 % | 32,2 % | 9,9 % |
| Couples restés seuls | 18,5 % | 18,2 % | 8,8 % | 27,4 % | 26,7 % | 6,6 % |
| Ensemble des familles principales | 18,0 % | 17,6 % | 7,2 % | 29,1 % | 18,1 % | 4,9 % |

Source : Échantillon au 1/100 des familles, Recensement Canada, 1986.